

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

D.I.A n ° 2310

L'an deux mille dix ;

Le 6 décembre 2010 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 1<sup>er</sup> décembre 2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – LACROIX

REPRESENTES : Mr KAIL par Mme FOURNY  
Mr YACOUB par Mr DUJON

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA et ROBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Monsieur DUJON, 2<sup>nd</sup> Adjoint, présente la D I A n° 2310 relative à la parcelle énumérée ci-dessous :

Propriétaire : M & Mme CARBONNEAUX/SQUIRI/ BALBO

Acquéreur : M & Mme VERLYCK/FARAUT

Désignation du bien : locaux en copropriété

Surface : environ 98.48m<sup>2</sup>

Prix : 190 000 €

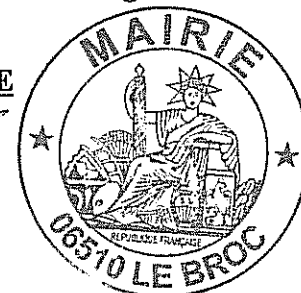
Adresse : le village

Section cadastrale : D n° 2907 & D n° 49.

Aucun droit de préemption n'est exercé par la commune.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,  
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 12  
- Voix contre : 0  
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 14/12/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 14/12/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication



N° 10072 01

(article A 213.1 du C.U.)

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN (1)  Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme (2))  
 Compris dans une zone d'aménagement différencié (Z.A.D.) (articles L 212-1 et suivants du Code de l'Urbanisme (3))  
 Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles des départements (4)  
 (articles L 142-1) et suivants du Code de l'Urbanisme)  
 Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)  
 Compris dans une zone d'aménagement différencié (Z.A.D.) (3)

**A - PROPRIETAIRE(S)**

Personne physique  
 1°) NOM, Prénom (nom de jeune fille s'il y a lieu) : SQUIRI Robert Claude  
 NOM, Prénom du conjoint (s'il y a lieu) : BALBO Hélène  
 VENDEUR de l'usufruit  
 2°) NOM, Prénom (nom de jeune fille s'il y a lieu) : SQUIRI Marie-Anne Berthe  
 NOM, Prénom du conjoint s'il y a lieu) : CARBONNEAUX David  
 VENDEUR de la nue-propriété

**D - USAGE ET OCCUPATION (11)  
USAGE OCCUPATION**

habitation  par le(s) propriétaire(s)  
 professionnel  par un (ou des) locataire(s)  
 mixte  sans occupant  
 commercial  autre (préciser) :  
 agricole  
 autre (préciser) :  
 (le cas échéant, joindre un état locatif)

**2 - ADJUDICATION (12)**

Volontaire  
 Rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire  
 Vente mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage  
 Date et lieu de l'adjudication :  
 Montant de la mise à prix :  
 Estimation de l'immeuble :

**E - DROITS REELS ou PERSONNELS  
grevant les biens**

OUI  NON

**G - LES(S) SOUS-SIGNE(S) DECLARENT :**

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A :  
 Remettent au titulaire du droit de préemption d'acquiescer les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (13)  
 A (ou) plusieurs et trouve un acquéreur disposé à acheter les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués :  
 NOM, Prénom des acquéreurs (14) :  
 1°) VÉRYCK Martine Ernestine Sophie  
 2°) FARRALT Dominique Gérard  
 ADRESSE : 290, chemin de Saguer NICE (06000)  
 INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (15) :

**B - SITUATION DU BIEN (7)**

Commune : LE BROCC Département : Alpes-Maritimes

Adresse précise du bien : 2 Rue de la Mafionette  
 Superficie totale du bien cédé : 82m²  
 Références cadastrales de la (ou des) parcelle(s) :

Section	N°	Lieu dit (quartier, arrondiss)	Superficie totale
D	2907	Le Village	00 ha 00 a 52 ca
D	49	Le Village	00 ha 00 a 30 ca

**F - MODALITES DE LA CESSION  
1 - VENTE AMIABLE**

Prix de vente ou évaluation (en lettres et en chiffres) : CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE EUROS (190.000,00 EUR)  
 Modalités de paiement :  
 - comptant à la signature de l'acte authentique : oui  
 - à terme (préciser) :

COURRIER ARRIVÉ LE  
24 NOV. 2010  
MAIRIE DU BROCC

Suite	Suite	Suite

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) :  OUI  NON

**C - DESIGNATION DU BIEN**

**IMMEUBLE :**  
 non bâti  
 bâti, sur terrain propre  
 bâti, sur terrain d'autrui, dans ce cas, indiquer le nom et l'adresse du propriétaire du terrain :

**BATIMENTS VENDUS EN TOTALITE (8) :**  
 surface construite au sol :  
 surface utile ou habitable :

nombre de :  niveaux :  
 appartements :  
 autres locaux :

**LOCALS DANS UN BATIMENT EN COPROPRIETE (9)**

**Sur la parcelle cadastrée section D numéro 2907**

no	Bât	Etage	Quote-part des parties communes	Nature et surface utile ou habitable
n (1)		1,0		Une pièce
		RdC		Une pièce à usage de chambre
		RdC		Deux pièces
		1,0		Une pièce
		2,0		Une pièce à usage de garage

**Sur la parcelle cadastrée section D numéro 49**

no	Bât	Etage	Quote-part des parties communes	Nature et surface utile ou habitable
		RdC		Une pièce à usage de garage

Le tout pour une superficie d'environ 88,48m<sup>2</sup>

Les bâtiments sont achevés depuis  plus de 10 ans  moins de 10 ans  
 le règlement de copropriété a été publié aux hypothèques  
 depuis plus de 10 ans  depuis moins de 10 ans  
 in cas d'indivision, quote-part du bien vendu : .....

**DROITS SOCIAUX (10) :**  
 Désignation de la société :  
 Désignation des droits :  
 Nature :  
 Nombre :  
 Numéro des parts :

**PAIEMENT EN NATURE**

Désignation de la contrepartie de l'aliénation :  
 Evaluation de la contrepartie :

**RENTE VIAGERE :**

Montant annuel :  
 Montant comptant :  
 Bénéficiaire de la rente :

**DROIT D'USAGE ET D'HABITATION (à préciser) :**

Evaluation de l'usage ou de l'usufruit :

**VENTE DE LA NUE PROPRIETE (à préciser) :**

**ECHANGE :**

Désignation des biens reçus en échange :  
 Montant de la soule, le cas échéant :  
 Propriétaire(s) contre-échangiste(s) :

**APPORT EN SOCIETE :**

Bénéficiaire :  
 Estimation du bien apporté :

**CESSION DE TANTIEMES DE TERRAIN CONTRE REMISE DE LOCAUX A CONSTRUIRE :**

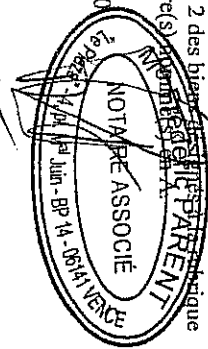
Estimation du terrain :  
 Estimation des locaux à remettre :

**LOCATION-ACCESSION :**

Estimation de l'immeuble, objet du contrat de location-accession :

Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'indication comme indiqué à la rubrique F 2 des biens et de remettre à la Banque C appartenant au(x) propriétaire(s) mentionné(s) à la rubrique H

A VENCE  
 Le 22 novembre 2010



**H - RUBRIQUE A REMPLIR SI LE SIGNATAIRE N'EST PAS LE PROPRIETAIRE (16)**

NOM, prénom : SCP Frédéric PARENT et Thierry PARENT  
 Notaires associés  
 4, place du Maréchal Juin, «le Plaza»  
 B.P. 14  
 06141 VENCE CEDEX

**I - NOTIFICATION DES DECISIONS DU TITULAIRE DU DROIT DE PREEMPTION (17)**

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées :  
 A l'adresse du (des) propriétaire(s) mentionnée à la rubrique A.  
 A l'adresse du mandataire mentionnée à la rubrique H,  
 adresse où le(s) propriétaire(s) a(ont) fait éléction de domicile :

VENTE SOURL-  
 CARBONNEAUX/VERLYCK/114255/BG/  
 FP

CADRE RESERVE AU TITULAIRE DU DROIT DE PREEMPTION

DIA n° 2310

NON PRESENTION